

## Les différents types de contrat

	<b>CCMI AVEC FOURNITURE DE PLANS</b>	<b>CCMI SANS FOURNITURE DE PLANS</b>	<b>CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE</b>	<b>CONTRAT D'ENTREPRISE OU MARCHÉ DE TRAVAUX</b>
<b>Interlocuteur</b>	Unique : le constructeur	Un constructeur qui réalise au moins le gros œuvre, le hors d'eau et le hors d'air	Un maître d'œuvre (architecte, bureau d'études, etc.) et plusieurs corps de métier	Plusieurs corps de métier et éventuellement un bureau d'études, un architecte
<b>Contrat</b>	Obligatoirement écrit, contenu réglementé	Contrat écrit, partiellement réglementé	Non spécifiquement réglementé. Le contenu dépend de la négociation entre les parties et de la mission confiée à l'interlocuteur. Exiger un écrit	Non spécifiquement réglementé. Le contenu dépend de la négociation entre les parties. Exiger un écrit
<b>Délai de rétractation</b>	Sept jours	Sept jours	Pour en bénéficier, il doit être prévu au contrat	Engagement définitif
<b>Documents annexés au contrat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de la maison et notice descriptive</li> <li>- Notice d'information</li> <li>- Attestation de la garantie de remboursement si le constructeur exige des paiements avant l'ouverture du chantier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Notice d'information</li> <li>- Notice descriptive</li> <li>- Plan des travaux s'il a été établi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de la maison</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Devis descriptif estimatif pour chaque corps de métier</li> </ul>
<b>Documents fournis au plus tard à l'ouverture du chantier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attestation de garantie de livraison</li> <li>- Attestation d'assurance dommages-ouvrage</li> <li>- Permis de construire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attestation de garantie de livraison</li> <li>- Attestation d'assurance dommages-ouvrage</li> <li>- Permis de construire</li> </ul>		
<b>Prix</b>	Global, forfaitaire et définitif (peut être révisable selon les conditions prévues au contrat)	Global, forfaitaire et définitif (peut être révisable selon les conditions prévues au contrat)	Honoraires du maître d'œuvre fixés librement (forfait, % des travaux). Faire préciser l'enveloppe totale du projet.	Dans votre intérêt, le prix doit être forfaitaire. Il peut être révisé selon les conditions prévues au contrat
<b>Révision du prix</b>	Deux options prévues au contrat : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Révision sur la base de la totalité de la variation de l'indice BT 01 pendant une période limitée</li> <li>- Révision à chaque paiement sur la base de 70 % de l'indice BT 01 pendant une période plus longue</li> </ul>	À négocier avec l'entreprise. Il est obligatoire de se référer à un indice en relation avec l'objet de la convention ou l'activité de l'une des parties.		À négocier selon un indice choisi en accord avec l'entreprise et aux dates prévues au contrat
<b>Versement du prix</b>	Acomptes versés selon l'avancement des travaux, suivant un échéancier précis et réglementé. Votre accord est indispensable si la banque règle directement le constructeur.	Librement négocié en fonction de l'avancement des travaux prévus au contrat.	Acomptes librement négociés et versés aux dates prévues par le contrat.	Acomptes librement négociés et versés aux dates prévues par le contrat
<b>Garanties exigées par la loi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantie de livraison à prix et délais convenus, délivrées par un garant agréé</li> <li>- Garantie de remboursement ou consignation du dépôt de garantie</li> <li>- Protection de l'emprunteur</li> <li>- Pénalités en cas de retard de livraison</li> <li>- Garantie décennale</li> <li>- Consignation d'une partie du prix en cas de réserves à la réception</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantie de livraison à prix et délais convenus, délivrée par un garant agréé</li> <li>- Garantie de remboursement ou consignation du dépôt de garantie</li> <li>- Protection de l'emprunteur</li> <li>- Garantie décennale</li> <li>- Pénalités de retard lorsque l'entreprise n'exécute pas les travaux dans les délais convenus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protection de l'emprunteur</li> <li>- Garantie décennale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protection de l'emprunteur</li> <li>- Garantie décennale</li> </ul>
<b>Assurance dommages-ouvrage</b>	Doit être souscrite	Doit être souscrite	Doit être souscrite	Doit être souscrite
<b>Garanties à demander dans le contrat</b>		Consignation des sommes versées avant l'ouverture du chantier	Planning d'exécution des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consignation d'une partie du prix en cas de mauvaise exécution des travaux</li> <li>- Planning d'exécution des travaux avec pénalités de retard si l'entreprise n'exécute pas les travaux dans les délais convenus</li> </ul>